



## **Présentation aux porteurs de projets 10 février 2023**

# L'ambition locale du fonds vert

## Les enveloppes déléguées au Cher en 2023

- **Une enveloppe régionale de 67,2 M€**  
Dont près de 40 % pour la rénovation thermique des bâtiments publics, et de l'éclairage public
- **Une enveloppe pour le Cher immédiatement disponible de près de 4M€...**  
Rénovation thermique des bâtiments : 1,7 M€  
Rénovation de l'éclairage public : 0,5 M€  
Enveloppe non ciblée à ce jour (et fongible) : 1,75 M€
- **... à laquelle s'ajoutent des enveloppes spécifiques**  
Soutien à l'ingénierie (non fongible) : 0,14 M€  
Renaturation des villes (gestion AELB) : 0,85 M€
- **Pour les autres mesures, les enveloppes restent régionalisées, et déléguées au fil des projets**  
Friches, prévention des inondations, biodéchets, stratégie nationale de la biodiversité

# Les bénéficiaires du fonds vert



➔ **Le fonds s'adresse d'une manière générale aux collectivités locales**

Communes, département, région,  
mais aussi EPCI à fiscalité propre, syndicats,  
syndicats mixtes, PETR

➔ **Pour certaines mesures, il peut aussi s'adresser au SDIS, aux SEM, aux bailleurs sociaux**

**Le détail des porteurs éligibles est décliné mesure par mesure dans les cahiers d'acteurs**



# Un accès facilité au fonds vert

## Un outil unique de dépôt : Aides Territoires



Un formulaire de dépôt unique (« démarches simplifiées ») explicitant les documents à fournir, qui se rapproche du cadre habituel de la DSIL  
La plateforme permet également de suivre l'avancement de l'instruction des projets

## Les documents à fournir lors du dépôt



Une lettre d'engagement sur l'honneur (signée par la personne habilitée à engager le porteur de projet)  
Un plan de financement prévisionnel (incluant les cofinancements, dépenses et recettes )  
Un calendrier prévisionnel du projet  
Les études (thermiques...), avis, délibérations, décisions, déclarations ou autorisations préalables à engager  
Les devis, projets de contrats ou tous autres documents datés  
Un RIB du porteur

## Présentation des mesures du fonds vert



# Axe 1 – Renforcer la performance environnementale



## Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

- ➔ **Objectif** : atteindre au moins 30% d'économie d'énergie par projet
- ➔ **Enveloppe départementale** (évolutive) : 1,7 M€
- ➔ **Projets concernés** :
  - Actions dites « à gain rapide »,
  - Travaux d'isolation du bâti,
  - Opérations immobilières de réhabilitation lourde.
- ➔ **Attendu(s)** : étude thermique démontrant le seuil de 30 % d'économie d'énergie
- ➔ **Porteurs de projets éligibles** :
  - Commune, département, région,
  - EPCI à fiscalité propre, PETR, syndicat d'énergie

# Axe 1 – Renforcer la performance environnementale



## Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets



### **Objectifs :**

Réduire la quantité de biodéchets,  
Favoriser une production locale d'énergie.



### **Enveloppe régionale (évolutive) : 1,7 M€**



### **Projets éligibles (études et investissements) :**

Gestion de proximité et collecte séparée des biodéchets,  
Valorisation des biodéchets.  
Non éligibles : investissements individuels



### **Attendu : description technique**



### **Porteurs de projets éligibles :**

Collectivités territoriales (et groupements),  
Etablissements publics locaux (SEM,...)  
Concessionnaires, délégataires, mandataires,  
Porteurs privés de collectivités

# Axe 1 – Renforcer la performance environnementale



## Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public



### **Objectifs :**

Réduire la consommation d'énergie,  
Préserver le cycle naturel jour/nuit,  
Transformer au moins 10% du système d'éclairage public.



**Enveloppe départementale (évolutive) : 0,5 M€**



### **Projets éligibles :**

Élaboration de stratégies d'extinction,  
Étude de dimensionnement du parc de luminaire,  
Renouvellement de parcs de luminaires anciens.



**Attendu :** description du projet de transformation



**Porteurs de projets éligibles :** commune, département, région, syndicat d'énergie



## Axe 2 – Adaptation des territoires au changement climatique



### Prévention des inondations : renforcement des aides apportées par les PAPI, et appui financier à la GEMAPI



#### **Objectifs :**

Renforcement des aides apportées par les PAPI,  
Appui financier aux gestionnaires de digues (complément GEMAPI).



**Enveloppe régionale (évolutive) : 1,4 M€**



#### **Projets éligibles :**

Actions éligibles aux PAPI (animation, études, travaux) ;  
Amélioration, réparation ou entretien de digues,  
Coordination des collectivités GEMAPI,  
Rachat d'habitations.



**Attendu :** fiche action, avant-projet de travaux, budget d'entretien



#### **Porteurs de projets éligibles :**

Collectivités territoriales, EPCI à fiscalité propre  
Syndicats mixtes

## Axe 2 – Adaptation des territoires au changement climatique



### Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation

- **Objectif** : amélioration de la protection des zones bâties (proches des massifs boisés)
- **Enveloppe régionale** (évolutive) : 1,7 M€
- **Projets éligibles** :
  - Protection des zones déjà urbanisées contre les incendies,
  - Réduction de la vulnérabilité de constructions,
  - Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage,
  - Détection précoce des départs de feux,
  - Développement de la culture du risque.
- **Attendu(s)** :
  - Description du projet,
  - Estimation du nombre de personnes bénéficiant d'une meilleure protection
- **Porteurs de projets éligibles** : collectivités territoriales, EPCI, ASA, SDIS

## Axe 2 – Adaptation des territoires au changement climatique



### Renaturation des villes et des villages



**Objectif** : réduction des vulnérabilités au changement climatique par des solutions fondées sur la nature.



**Enveloppe régionale** (évolutive) : 0,85M€



**Projets éligibles** :

Renaturation, désimperméabilisation des sols,  
Aménagement cours d'eau et restauration de zones humides,  
Végétalisation de bâtiments,  
Stratégie de résilience climatique.



**Attendu(s)** :

Description et bilan économique du projet,  
Modalités de suivi environnemental.



**Porteurs de projets éligibles** :

Collectivités territoriales et groupements,  
Établissements publics locaux, bailleurs sociaux

## Axe 3 – Améliorer le cadre de vie



### Développer le co-voiturage



**Objectif** : mise en place d'infrastructures de covoiturage



**Enveloppe régionale** (évolutive) : 1,9M€



**Projets éligibles** :

Schéma directeur d'aires de covoiturage,  
Construction d'aires de covoiturage,  
Frais de fonctionnement de lignes de covoiturage.



**Attendu** : description du projet



**Porteurs de projets éligibles** : collectivités territoriales et leur groupement

## Axe 3 – Améliorer le cadre de vie



### Recyclage des friches

- ➔ **Objectif** : éviter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.
- ➔ **Enveloppe régionale** (évolutive) : 13M€
- ➔ **Projets éligibles** :  
Terrain déjà artificialisé qui a perdu son usage ou son affectation,  
Projet dont le bilan d'aménagement est déficitaire.
- ➔ **Attendu** : bilan d'aménagement  
(maitrise du foncier, programmation urbaine, bilan économique)
- ➔ **Porteurs de projets éligibles** :  
Collectivités territoriales ou opérateurs désignés  
Aménageurs publics (SEM...),  
Bailleurs sociaux ;  
Entreprises privées (sous conditions)

## Axe 3 – Améliorer le cadre de vie



### Accompagnement de la stratégie nationale de biodiversité 2030

- ➔ **Objectif** : inverser la trajectoire de déclin de la biodiversité.
- ➔ **Enveloppe régionale** (évolutive) : 4,8M€
- ➔ **Projets éligibles** :
  - Instauration d'aires protégées,
  - Protection des espèces,
  - Réduction des pressions,
  - Restauration écologique.
- ➔ **Attendu** : description précise du projet (cf cahier d'acteurs)
- ➔ **Porteurs de projets éligibles** :
  - Collectivités territoriales et groupements,
  - Établissements publics locaux (SEM...),
  - Associations, fondations, structures gestionnaires de sites
  - Entreprises privées, propriétaires forestiers

## Un appui en ingénierie



### **Objectif :**

Faire émerger des projets à forte ambition environnementale,  
Piloter des projets complexes.



**Enveloppe départementale** (évolutive) : 0,14M€



**Projets éligibles** : ceux des 13 mesures du fonds vert

Identification des besoins,  
Expertise,  
Planification et stratégie.



**Attendu(s)** : description précise des études envisagées  
(et de leur ambition environnementale)



**Porteurs de projets éligibles** : collectivités territoriales

# Les outils pour accompagner le déploiement



Les outils sont disponibles  
sur le site internet des services de l'État

[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



*Actions de l'État → Relations collectivités → dotations et subventions)*

- ➔ Les liens vers le site de dépôt et le formulaire
- ➔ Le guide des décideurs locaux
- ➔ La lettre circulaire du préfet du Cher
- ➔ La foire aux questions
- ➔ Les cahiers d'accompagnements
- ➔ Les webinaires



## Vos référents et contacts

### Au sein de la préfecture

-  **Stéphane Letonnellier**  
Chef du bureau de l'appui territorial
-  **Aurélie Digeon**  
Instructrice

### L'équipe de la DDT

Pour vos questions : [ddt-subventions@cher.gouv.fr](mailto:ddt-subventions@cher.gouv.fr)

-  **Yannick Pastoureau**  
directeur adjoint
-  **Christophe Soulier**  
Responsable de la mission  
d'accompagnement des territoires
-  **Christophe Schauer**  
Responsable du service Connaissance,  
Aménagement, Sécurité, Planification
-  **Olivier Lemaître**  
Adjoint au responsable de la mission  
d'accompagnement des territoires
-  **Agnès Cliff Ralainola**  
Responsable du bureau Avis  
et Expertise Territoriale



## Questions / Réponses